

## **DECLARATION LIMINAIRE CAP LOCALES 2 ET 3 DU 11 JUILLET 2013**

En préambule, **FO DGFIP** rappelle que le réseau de la DGFIP ainsi que les missions de services publics sont en danger.

Alors que le Directeur Général vient de présenter sa Démarche Stratégique, simplifications et restructurations sont plus que jamais à l'ordre du jour même si les expériences récentes ont surtout démontré qu'elles avaient généré bon nombre de dysfonctionnements, et apporté des possibilités supplémentaires de suppressions d'emplois et de régression des conditions de travail.

Si **FO DGFIP** considère qu'une véritable stratégie est nécessaire pour assurer les missions de la DGFIP d'une part, et pour rassurer les personnels d'autre part, nous sommes en désaccord avec cette « démarche stratégique » qui sera nécessairement la mise en œuvre de la politique gouvernementale de réduction des Services Publics appelée, par euphémisme « Modernisation de l'Action Publique » (MAP).

En cela la RGPP et la MAP poursuivent les même objectifs de démantèlement et pendant ce temps les conditions de travail des agents continuent de se dégrader et les acteurs de la santé au travail ne cessent d'alerter sur la souffrance au travail de plus en plus présente dans le quotidien des agents.

Cette CAP locale est réunie aujourd'hui afin d'examiner le projet de mouvement local des agents de catégories B et C au 1er septembre 2013.

Ces CAP locales se tiennent cependant dans un contexte particulier. Pour la filière Gestion Publique, c'est le dernier mouvement avant la mise en place des nouvelles règles unifiées de mutation.

**FO DGFIP** dénonce vivement la suppression du prochain mouvement du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Au delà des personnels qui devront attendre un an entre deux mouvements, cette situation aura également un impact fort sur la situation des postes et des services ce qui aura pour conséquences de dégrader encore plus les conditions de travail des agents.

En effet les deux mouvements annuels en filière gestion publique, liés aux arrivées de stagiaires et lauréats sur des périodes différenciées de l'année permettaient de trouver des solutions sur certaines structures qui convenaient tant aux collègues concernés qu'aux services.

**Dés à présent, si vous n'êtes pas muté, vous attendrez un an au minimum !**

Dans un contexte d'austérité budgétaire et qui s'annonce toujours plus sombre sur la question des effectifs, **FO DGFIP** dénonce ces nouvelles mesures et revendique impérativement :

- **Deux véritables mouvements de mutations par an pour les deux filières,**
- **Le droit de rester sur le département d'origine pour tous les lauréats issus de concours internes et liste d'aptitude à la catégorie B.**

Rappelons ici qu'au lancement de la Fusion, **FO DGFIP** avait revendiqué la mise en place de nouvelles règles de gestion unifiées pour les personnels des deux filières et que nous n'oublions pas les promesses non tenues de l'ancien Directeur Général sur le sujet.

D'ores et déjà, et par anticipation aux règles qui généraliseront en 2014, les agents concernés par les mouvements locaux sont affectés en fonction de leur situation administrative (grade, échelon).

Cet interclassement concerne les demandes de mutations internes mais aussi les agents arrivants dans le département et ceux qui sont lauréats des promotions internes.

Désormais les demandes internes au département ne sont plus prioritaires et lors de la mise en place prochaine des RAN, une demande de mutation pour changer de RAN dans le département devra passer par le niveau national.

Force est de constater que la déclinaison d'un nouveau système sans prise en compte de l'historique d'une des filières de la DGFIP suscite déjà un fort sentiment d'incompréhension voire d'injustice chez bon nombre d'agents.

**C'est pourquoi FO DGFIP continuera à revendiquer, seule organisation syndicale à le faire, des règles de gestion claires, lisibles et transparentes pour tous les agents de la DGFIP quelque soit leur filière d'origine.**

Concernant cette CAP locale, **FO DGFIP** dénonce à nouveau les conséquences des suppressions d'emplois sur les volumes des mutations, puisque nous assistons à un nombre très limités d'arrivées dans le département ce qui tend à faire de la confection de ce mouvement local un véritable exercice d'équilibriste pour les services gestionnaire, et en ce qui concerne les agents et leur encadrement c'est l'implosion !

En conclusion, nous rappelons ici à nouveau notre opposition à la décision de la Direction Générale de ne pas tenir les CAP locales pour l'établissement des tableaux d'avancement de grade des catégories B et C.

**FO DGFIP** demande donc la communication des plages s'appels statutaires ainsi que la tenue des CAP locales sur tous les tableaux d'avancement.

Cette revendication rejoint celle formulée sur les règles de gestion, dans le cadre de la meilleure lisibilité et transparence que la DGFIP doit aux agents !